



## Barème de cotisations 2024

(approuvé par AG constitutive du 27 juin 2017)

### Communes

○ Adhésion d'une commune de moins de 500 habitants :	100 €
○ Adhésion d'une commune de 501 à 3 000 habitants :	200 €
○ Adhésion d'une commune de 3 001 à 20 000 habitants :	500 €
○ Adhésion d'une commune de 20 001 à 50 000 habitants :	1 000 €
○ Adhésion d'une commune de plus de 50 000 habitants :	1 500 €

### EPCI (Communauté de communes, Pays...)

○ Adhésion d'une collectivité de moins de 50 000 habitants :	500 €
○ Adhésion d'une collectivité de 50 001 à 100 000 habitants :	1 500 €
○ Adhésion d'une collectivité de 100 001 à 500 000 habitants :	3 000 €
○ Adhésion d'une collectivité de 500 001 à 1 000 000 habitants :	4 000 €

### Autres collectivités

Région	5 000 €
Départements	2 000 €
PNR	300 €

### Groupements et syndicats forestiers publics

GSF, GF, Syndicat intercommunal	100 €
---------------------------------	-------

### ABONNEMENT (optionnel) :

Revue « Communes forestières »	35 €
--------------------------------	------

---

Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie

Secrétariat : 1 rue des Côtes – 76520 MONTMAIN

Mail: [normandie@communesforestieres.org](mailto:normandie@communesforestieres.org)

Portable : 06 17 96 38 80